

---

*POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA*

---

**Semaine du 01 au 07 Janvier 2026**

## Sommaire

<i>BENIN</i> .....	2
<i>BURKINA FASO</i> .....	2
<i>COTE D'IVOIRE</i> .....	2
<i>GUINEE BISSAU</i> .....	3
<i>MALI</i> .....	3
<i>NIGER</i> .....	6
<i>SENEGAL</i> .....	6
<i>TOGO</i> .....	8
<b>Disclaimer</b> .....	9



**Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.**

## *BENIN*

A la date du 07 janvier 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres béninois n'a été publiée. La dernière remonte au vendredi 26 décembre 2025.

## *BURKINA FASO*

A la date du 07 janvier 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres burkinabè n'a été publiée. La dernière remonte au mercredi 17 décembre 2025.

## *COTE D'IVOIRE*

Le Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, a présidé ce mercredi 07 janvier 2026, au Palais de la Présidence de la République, le premier Conseil des Ministres de l'année 2026.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Ce Conseil des Ministres a été marqué par un échange de vœux entre le Premier Ministre, M. Robert Beugré MAMBÉ, et le Président de la République.

Au nom du Gouvernement, le Premier Ministre a adressé au Chef de l'État, S.E.M. Alassane OUATTARA, ainsi qu'à la Première Dame, Mme Dominique OUATTARA, à leur famille et à leurs proches, ses vœux de santé, de paix, de longévité, de succès et de bonheur. Il a félicité le Président de la République pour sa réélection et salué la victoire de la majorité présidentielle aux élections législatives du 27 décembre 2025, y voyant l'expression de la maturité démocratique du peuple ivoirien et de son attachement au renforcement des Institutions.

Faisant le bilan de l'action gouvernementale en 2025, le Premier Ministre a indiqué que dix-sept (17) Conseils des Ministres et trente (30) Conseils de Gouvernement ont été tenus, ayant permis l'adoption de vingt-six (26) projets de lois, treize (13) projets d'ordonnances, deux cent vingt-six (226) mesures générales et cent vingt-cinq (125) mesures individuelles. Trente (30) lois ont également été promulguées par le Chef de l'État. Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à poursuivre, sous la haute autorité du Président de la République, l'œuvre de transformation du pays.

En réponse, le Président Alassane OUATTARA a remercié le Premier Ministre et les membres du Gouvernement pour leurs vœux et leur a, à son tour, souhaité une excellente année 2026, placée sous le signe de la santé, du succès et de la prospérité. Il a souligné que les résultats des élections de 2025 traduisent l'adhésion des populations à sa vision et appellent à une accélération de l'exécution des programmes et projets, afin d'améliorer plus rapidement les conditions de vie des citoyens.

Le Chef de l'État a rappelé son engagement à consolider la paix, la sécurité, la solidarité nationale et le développement économique et social. Il a insisté sur l'obligation de résultats, notamment en matière de qualité des services publics et de réalisation d'infrastructures, dans le respect de l'orthodoxie budgétaire, soulignant que l'ambition d'une Grande Côte d'Ivoire doit se concrétiser par des actions efficaces, innovantes et durables.

À l'issue du Conseil, la Secrétaire Générale de la Présidence de la République, Mme Masséré TOURÉ-KONÉ, a donné lecture de plusieurs décrets du Président de la République mettant fin aux fonctions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des membres du Gouvernement, des Ministres d'État, des Ministres-Conseillers à la Présidence, ainsi que de certains Gouverneurs de Districts autonomes.

## *GUINEE BISSAU*

A la date du 07 janvier 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres bissau-guinéen n'a été publiée.

## *MALI*

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 7 janvier 2026, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

### **AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

Sur proposition du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets de décret.

- ✓ Le premier porte sur la définition précise des compétences transférées de l'État aux Collectivités territoriales dans les domaines de l'assainissement ainsi que de la lutte contre les pollutions et les nuisances.
- ✓ Le second concerne la détermination des compétences transférées en matière de gestion des ressources forestières et fauniques.

Conformément aux dispositions de la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012, modifiée, relative aux principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire, la République du Mali est structurée en circonscriptions administratives et en Collectivités territoriales.

La Loi n°2023-002 du 13 mars 2023, modifiant la Loi n°2012-006 précitée, a entériné la suppression de la Collectivité territoriale du Cercle. Cette évolution de l'organisation administrative et territoriale a rendu indispensable la révision du Décret n°2014-0572/P-RM du 22 juillet 2014 et du Décret n°2018-0079/P-RM du 29 janvier 2018, lesquels définissaient respectivement les compétences transférées en matière d'assainissement, de lutte contre les pollutions et nuisances, ainsi que celles relatives à la gestion des ressources forestières et fauniques.

Les projets de décret ainsi adoptés réaménagent la répartition des compétences transférées entre la Commune, la Région et le District de Bamako. Ils précisent également les modalités de l'appui-conseil que les services centraux et déconcentrés du ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable doivent fournir aux Collectivités territoriales dans l'exercice de ces compétences.

### **AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS**

- ✓ **Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne**, a porté à la connaissance du Conseil des Ministres l'organisation de la deuxième édition de « La Nuit du Citoyen », prévue le 22 janvier 2026 à Bamako et à Kati.

Cette édition vise à mettre à l'honneur les citoyens exemplaires qui incarnent les valeurs de civisme, de solidarité et de responsabilité, à valoriser l'engagement citoyen sous toutes ses formes en soulignant les initiatives positives menées au sein des communautés, ainsi qu'à stimuler la participation active des populations aux efforts de développement local et national.

- ✓ **Le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille** a informé le Conseil des Ministres de l'organisation de la commémoration de la Journée internationale du 6 février.

Placée sous le thème national : « Rôles et responsabilités des autorités et légitimités traditionnelles du Mali face aux enjeux de l'abandon des mutilations génitales féminines/excision », cette journée a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique à l'ampleur du phénomène. Elle constitue également un cadre de partage des avancées enregistrées par les communautés dans l'abandon de ces pratiques et de plaider auprès des décideurs, des autorités traditionnelles et des leaders communautaires sur les défis et enjeux liés à leur éradication.

La commémoration donnera lieu, à Bamako comme dans les Régions, à des conférences-débats, des émissions radiophoniques et télévisées, des sessions de formation ainsi que des activités de plaidoyer.

- ✓ **Le ministre de l'Industrie et du Commerce** a rendu compte au Conseil des Ministres :
- des conclusions de la troisième réunion des ministres chargés de l'Industrie et du Commerce et des représentants du secteur privé de la Confédération des États du Sahel (AES), tenue le 15 décembre 2025 à Niamey, en République du Niger.

Placée sous le thème « Quelles réformes pour un secteur privé en harmonie avec la vision de l'AES ? », cette rencontre a permis d'examiner les questions relatives à la transformation structurelle des économies des États membres et à la mise en place d'un espace économique intégré favorisant la libre circulation des personnes et des biens.

À l'issue des travaux, les ministres ont adopté l'état de mise en œuvre des actions prioritaires et recommandations de l'année 2025, la matrice des recommandations à exécuter en 2026, le document portant cadre de dialogue public-privé et amélioration du climat des affaires au sein de la Confédération AES, ainsi que le guide d'organisation des rencontres ministérielles.

Par ailleurs, plusieurs documents ont été signés par les acteurs du secteur privé, notamment la convention de partenariat entre les offices céréaliers de la Confédération AES, les statuts de l'Alliance des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Confédération AES et le texte relatif à la création du Comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord-cadre des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Confédération des États du Sahel.

- de la tenue de la soixante-cinquième session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI), organisée du 4 au 13 décembre 2025 à Brazzaville, en République du Congo.

Au terme de cette session, le Conseil d'Administration a pris connaissance des rapports d'activités du Directeur général et des Structures nationales de Liaison, examiné l'exécution budgétaire arrêtée au 30 septembre 2025, adopté le budget de l'exercice 2026 et validé plusieurs résolutions portant sur le fonctionnement et le développement de l'Organisation.

Après avoir remporté le « Grand Prix des Awards » de la Marque OAPI en 2025, le Mali s'est de nouveau illustré lors de cette session à travers le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle, qui a été distingué comme meilleure Structure nationale de Liaison, témoignant ainsi de la performance, du professionnalisme et de la rigueur du dispositif national de propriété industrielle.

En marge des travaux, le ministre de l'Industrie et du Commerce a échangé avec la communauté malienne résidant au Congo.

✓ **Le ministre de la Santé et du Développement social** a informé le Conseil des Ministres de la situation épidémiologique nationale, caractérisée notamment par une hausse des cas confirmés de dengue par rapport à la semaine précédente.

À cet effet, le Président de la Transition, Chef de l'État, a exhorté les populations au respect scrupuleux des mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

## *NIGER*

A la date du 07 janvier 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres nigérien n'a été publiée, la dernière remonte au mercredi 31 décembre 2025.

## *SENEGAL*

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 07 janvier 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

À l'ouverture du Conseil des Ministres, le Président de la République a adressé ses vœux de Nouvel An aux membres du Gouvernement, à l'Administration, aux Forces de Défense et de Sécurité, à la Diaspora et à l'ensemble des forces vives de la Nation.

Il a insisté sur l'accélération de la mise en œuvre des politiques publiques, programmes et projets dans les territoires et a demandé au Premier Ministre d'assurer un suivi mensuel de l'agenda législatif et réglementaire ainsi que du Plan d'actions gouvernemental 2026.

Le Chef de l'État a souligné la nécessité d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages, de relancer l'économie nationale, de redynamiser les secteurs productifs et de renforcer la solidarité nationale, notamment à travers l'emploi, l'économie sociale et solidaire et la promotion des coopératives. Il a également instruit la mise en place des Pôles-territoires avant la fin du premier semestre 2026 et le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration.

Il a, par ailleurs, appelé à la modernisation de l'Administration, à la poursuite de la digitalisation des procédures, à l'accélération des réformes du secteur public, ainsi qu'à une attention particulière portée à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle et à la jeunesse, notamment dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026.

Concernant l'agriculture, le Président de la République a demandé au Gouvernement de veiller au bon déroulement de la campagne de commercialisation de l'arachide et à l'adoption, avant fin janvier 2026, du projet de loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique.

Il s'est félicité des progrès réalisés dans l'amélioration du climat des affaires et a invité le Gouvernement à poursuivre les réformes, à évaluer les engagements issus du Forum « Invest in Sénégal » et à préparer la tenue du Conseil présidentiel de l'Investissement en mars 2026.

Enfin, le Chef de l'État a informé le Conseil de sa visite officielle au Koweït du 12 au 14 janvier 2026 et de sa participation, le 15 janvier 2026, à la Semaine de la Durabilité d'Abu Dhabi.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE**

Le Premier Ministre a centré sa communication sur la supervision des campagnes agricoles, notamment la commercialisation de l'arachide. Il est revenu sur la tournée effectuée dans le bassin arachidier, qui a permis d'évaluer le dispositif en place, d'échanger avec les acteurs de la filière et d'identifier les principales contraintes liées au respect du prix plancher, à la disponibilité des financements, à la fluidité des paiements, aux circuits de collecte et à l'exportation.

Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à garantir un prix juste aux producteurs, à sécuriser les circuits de commercialisation et à assurer l'application rigoureuse des décisions arrêtées. À cet effet, des mesures ont été prises, notamment le relèvement de l'objectif de collecte de la SONACOS, la mobilisation de financements au profit de la campagne, l'encadrement des subventions aux industriels et la régulation des exportations de graines d'arachide. Il a également instruit la mise en place effective des points de collecte agréés et annoncé la création d'un Comité chargé de proposer une nouvelle politique de la filière arachidière.

Concernant le riz produit dans le Nord du pays, le Premier Ministre a demandé l'élaboration d'un plan d'actions pour le déstockage et la commercialisation.

Par ailleurs, le Premier Ministre a donné des orientations pour une meilleure régulation entre l'industrie et le commerce, face aux difficultés du secteur industriel et à la concurrence des importations. Il a demandé l'adoption de mesures réglementaires, fiscales et douanières adaptées afin de protéger la production locale et d'améliorer la compétitivité des industries nationales.

### AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- ✓ **Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** a fait une communication sur l'efficacité interne des cycles de licence et de master dans les universités publiques.
- ✓ **Le Ministre de la Jeunesse et des Sports** a présenté une communication relative au Programme d'Éducation des Athlètes et à la Stratégie antidopage des Jeux Olympiques de la Jeunesse.
- ✓ **Le Ministre de l'Industrie et du Commerce** a informé le Conseil de la situation du marché et de la commercialisation des denrées agricoles et alimentaires.

### AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté le projet de loi portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de Régulation des Médias (CNRM).

## *TOGO*

A la date du 07 janvier 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres togolais n'a été publiée, la dernière remonte mardi 30 décembre 2025.

### **Disclaimer**

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d'une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu'un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.

Par ailleurs, pour plus d'informations ou des avis à titre de conseil en investissement, vous êtes priés de consulter la SA2IF aux contacts

**Objet :** demande de rendez-vous pour la BOAD Titrisation dans le cadre du dossier de titrisation des instances de paiement de l'Etat du Burkina Faso

**Monsieur le Directeur Général,**

Dans le cadre de la mission citée en objet, la BOAD Titrisation, arrangeur de l'opération, envisage une mission auprès du Ministère des Finances du Burkina Faso. La délégation sera donc à Ouagadougou, du **15 au 17 décembre 2025**, afin de présenter à l'autorité le point d'avancement sur la mission et les prochaines étapes pour son lancement.

Dans ce contexte, la BOAD Titrisation souhaiterait profiter de l'occasion pour rencontrer votre institution, en tant qu'acteur clé de cette opération, afin de poursuivre et finaliser les échanges concernant la signature des différentes conventions nécessaires pour la réussite de ladite opération.

Nous venons donc, par la présente, solliciter un rendez-vous avec votre institution, à la date et à l'heure qui vous conviendront durant cette période. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer vos créneaux disponibles afin de coordonner au mieux cette rencontre.



En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre requête, et en comptant sur votre disponibilité habituelle, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de nos salutations distinguées.

**Dr. Kubeterzié Constantin DABIRE**

*Chevalier de l'ordre de l'Étalon*